# T:\PEACEBUILDING FUND\Financing for Peacebuilding Branch filing system\14. PBF Communications\08_Logos\02_JPEG\UN Peacebuilding.jpgFONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

# MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

|  |
| --- |
| **Pays :** Mauritanie |
| **TITRE DU PROJET :** *Secrétariat PBF : Appui à la coordination et au suivi des Projets du Fonds de Consolidation pour la Paix (PBF)***NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :** |
| **Modalité de financement du PBF :**[ ]  IRF [x]  PRF  | **Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d’affectation spéciale (“Trust Fund”) (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :** [ ]  Fonds d’affectation spéciale national[ ]  Fonds d’affectation spéciale régional**Nom du fonds d’affectation spéciale :**  |
| **Liste de l’ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l’agence chef de file), type d’organisation (ONU, ONG etc.)** **:** PNUD : Administration du Secrétariat**Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :**Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs ; ministère de l’Intérieur et la décentralisation ; Ministère du Développement Rural ; Ministère de l’Emploi, de la Jeunesse et des Sports ; Ministère des Affaires Sociales, de l’Enfance et de la famille ; Ministère de l’Environnement et du Développement Durable ; Commissariat aux Droits de l’Homme, à l’Action Humanitaire et des Relations avec la Société Civile ; Commissariat à la Sécurité Alimentaire ; Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l’Exclusion « TAAZOUR »; Réseau des Femmes Parlementaires de Mauritanie (REFPAM) ; Haut Conseil de la Jeunesse (HCJ) ; Secrétariat Exécutif du G5 Sahel ; Partenaires Techniques et Financiers & Alliance Sahel ; Radio Mauritanie & Radios Locales ; Think-Tank & Université et Centres de recherche ; OSC-OCBs & ONG Internationales, etc. |
| **Durée du projet en mois[[1]](#footnote-2) [[2]](#footnote-3):** Dix-huit (22) mois**Zones géographiques (à l’intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :** Territoire national de la Mauritanie |
| **Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**[ ]  Initiative de promotion de l’égalité des sexes[[3]](#footnote-4)[ ]  Initiative de promotion des jeunes[[4]](#footnote-5)[ ]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. désengagement d’une mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :** **PNUD :** $ **949 470** **Total PBF : $949 470***\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d’être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L’agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d’au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.***Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**  |
| **PBF 1ère tranche (\_70%) :****PNUD : $ 664 629****Total : $949 470** | **PBF 2ème tranche\* (30%) :****PNUD : $ $284 841****Total : $949 470** |  |
| **Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :** Le projet vise à renforcer le fonctionnement du Secrétariat PBF en soutien à la coordination, appui à la mise en œuvre et le suivi du portefeuille du PBF ainsi que le renforcement des capacités du Comité de Pilotage, Groupe de Travail Technique du PBF, la communautés de pratiques et les partenaires et acteurs de mise en œuvre des projets PBF.  |
| **Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**Le projet résulte fondamentalement des acquis majeurs des réalisations et leçons apprises du projet initial Secrétariat PBF ainsi que des résultats de la nouvelle analyse des facteurs de risques et de fragilités en Mauritanie initiée en 2021. A cet égard, les diverses consultations élargies menées avec le CoPiL et le GTT-PBF ainsi que les divers acteurs de la société civile et les partenaires y compris les agences UNCT ont abouti des recommandations servant de pistes de renforcement à la stratégie d’intervention du PBF en Mauritanie. Ainsi, la stratégie proposée par le projet bâtit sur l’ensemble de ces feedbacks y compris les nouveaux développements pertinents identifiés dans le pays durant les deux dernières années aussi bien par le canal de la nouvelle analyse que des résultats majeurs du CCA.2020 du UNCT.  |
| **Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[[5]](#footnote-6) :** 218.606.59 USDSpécifiez le pourcentage **(%)** et le montant **($)** du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l’égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 26.13%**Expliquez *brièvement* par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes[[6]](#footnote-7) :** Le Secretariat assurera que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient prises en compte par les RUNOs et leurs partenaires de mise en œuvre à travers les comités techniques et les PTA individuels des projets PBF. Le Secrétariat sera chargé de s'assurer que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en particulier sont intégrées dans les projets, que l'indice de genre (Gender Marker) est correctement intégré (minimum GM2), que la cartographie des acteurs de la consolidation de la paix considère les associations qui s’occupent de GEWE, que les experts en genre fournissent un soutien pendant le processus d’élaboration des projets, que toutes les étapes essentielles (mise en œuvre, suivi, évaluation et rapportage) sont sensibles au genre. Le Secrétariat mobilisera aussi une expertise sur le genre dans la perspective d’identification-promotion des bonnes pratiques et leçons apprise dans la prise en compte du genre. La question du genre sera également prise en compte dans les missions de suivi et les réunions périodiques des projets de consolidation de la paix. |
| **Degré de risque du projet[[7]](#footnote-8) : \_\_\_\_\_0** |
| **Sélectionner le domaine de priorité de l’intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l’objet du projet (choisir un domaine seulement[[8]](#footnote-9))** : \_\_\_\_\_ Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue : Priorité stratégique N°3 « Gouvernance » du CPDD.2018-2022**Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue : ODD.16 ; UNISS. Priorité.N°1- 4-5 |
| **Type de demande :****Nouveau projet :** [x] **Révision de projet :** [x]  | **Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :****Extension de la durée :** [x]  Durée additionnelle du projet en mois :**Changement de résultat / sujet :** [ ] **Changement de l’allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** [ ] **Budget PBF supplémentaire :** [ ]  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :**USD XXXXX****Brève justification de la révision:****Le projet du Secrétariat a été approuvé le 22 mars 20223. Toutefois, les postes de Coordonnateur et d’M&E Officer sont restés vacants pendant environ 4 mois (juin- septembre 2022). Cela a engendré un retard significatif dans la mise en œuvre des activités planifiées pour l’atteinte des résultats auxquels le projet devrait parvenir à sa date de fin prévue le 3 août 2023. Par ailleurs, le poste de Chargé de Communication et de Gestion des Connaissances, prévu dans le présent document de projet depuis son approbation, n’a toujours pas été rempli. Cela a spécifiquement engendré un retard dans la mise en œuvre du volet communication dans le résultat 1. De plus, depuis l’éligibilité de la Mauritanie au fonds PBF, il n’y a pas eu assez d’activités pour assurer la visibilité de celui-ci. Bon nombre de gens ne sont toujours pas infirmés de la présence de ce mécanisme de financement des Nations Unies et beaucoup d’entre ceux qui en sont informés, ne perçoivent toujours pas ses actions dans le pays. Par ailleurs, l’équipe de projet a également été renforcée avec un JPO qui travaille à 50% pour le SPBF depuis mars 2023. En plus du fait que ce nouveau poste nécessite une révision budgétaire, il justifie aussi la pertinence de l’extension du projet, afin de compléter les activités dont l’exécution est retardée pour les raisons ci-dessus énumérées. Par ailleurs, l’équipe du projet a organisé et exécuté deux missions de suivi conjoint (UN-Gouvernement) dans la région du Hodh El Chargui et du Guidimakha, respectivement du 3 au 6 février 2023 et du 11 au 15 juin 2023. Ces deux missions ont permis de faire des observations sur la mise en œuvre des projets, de recueillir les difficultés, les leçons apprises, les bonnes pratiques, ainsi que d’identifier les besoins des bénéficiaires et des partenaires. En termes de besoins identifiés, l’équipe des deux missions, par exemple, a respectivement recommandé la mise à disposition des projets d’un pool de VNUs, pour appuyer les agences dans la mise en œuvre des projets et le renforcement des capacités des RUNOs et des autorités locales (préfets, maires, représentants de ministères clés au niveau régional, etc.) sur diverses thématiques, notamment la consolidation de la paix, le genre, les droits de l’homme, le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable, (UNSDCF), le suivi Evaluation des projets, etc. Ces activités qui concourent, pour la plupart, au résultat 2 du projet, n’ont toujours pas été exécutées. D’où, une fois encore la nécessité de procéder à l’extension de celui-ci d’une période de quatre (4) mois qui correspond exactement à la période de vacance des postes clés ci-dessus mentionnés, afin de permettre la réalisation des résultats prévus et d’optimiser l’impact de l’intervention sur les bénéficiaires.***NB : s’il s’agit d’une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*  |

**SIGNATURES DU PROJET :**

|  |  |
| --- | --- |
| **AGENCE RECIPIENDAIRE[[9]](#footnote-10)***Nom :* M. **Mansour Ndiaye***Signature :**Nom de l’agence :* **Représentant Résidant PNUD***Date et visa* *:* | **Représentant du gouvernement national** *Nom :* **SEM Ousmane Mamoudou Kane***Signature**Titre :* **Ministre des Affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs***Date et visa :* |
| **Coordonnatrice résidente***Nom :* **Mme. Lila Pieters***Signature**Titre :* **Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies-SNU-Mauritanie***Date et visa :* | **Bureau d’appui à la consolidation de la paix (PBSO)**Awa Dabo*Signature***Chef adjoint et officier responsable**du bureau du soutien à la consolidation de la paix*Date et visa :* |

1. **Contexte de consolidation de la paix et justification de l’appui de PBF (4 pages max)**
2. Décrire brièvement les conclusions principales de **l’analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La République Islamique de Mauritanie a entamé en 2005 un processus de transition vers la démocratie qui a abouti en 2007 à l'organisation d'élections sénatoriales, législatives et présidentielles, jugées libres et transparentes par la communauté internationale. Le scrutin couplé de septembre 2018 ayant porté sur l’élection des députés, des conseillers municipaux et la mise en place des tous premiers Conseils régionaux du pays, dénote une réelle avancée sur le plan institutionnel. Malgré certaines insuffisances, les élections présidentielles de 2009, 2014 et 2019 ont confirmé cette tendance de transition démocratique. Les enjeux liés aux rapports historiques complexes entres les différents groupes ethniques les disparités sociales ainsi que des aspects circonstanciels liés aux dissensions au sein de la classe politique, etc., sont entre autres défis majeurs à la coexistence pacifique et à la cohésion nationale. Ce qui fait de ces dernières les enjeux majeurs pour la pérennisation de la paix. Il s’y ajoute les effets non-escomptés des défis transfrontaliers dans les pays voisins du Sahel qui transcendant les frontières ont des impacts sur les budgets nationaux de sécurisation au détriment des efforts de développement national.

A partir de la fin de l’année 2019, le régime en place a fait preuve d’une volonté politique marquée par un dialogue inclusif et élargi aux acteurs de la société civile et politique sur les questions d’intérêt national de la société Mauritanienne. Par ailleurs, le gouvernement met en œuvre d’importantes réforme à travers les plans d’actions.2021-2025 de la SCAPP/SCRAPP.2016-2030 en réponse aux défis majeurs du pays dont l’inclusion socio-économique des couches vulnérables, une politique préventive de dé radicalisation des jeunes et assuré la promotion d’outils de sensibilisation à l’instar des femmes Mourshidates et des prêches au niveau des mosquées et Mahadras ainsi que des actions de solidarité menées par l’agence TAAZUR qui visent à travers différents programmes à améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies et engagé une concertation sur la réforme du système éducatif, destinée à instaurer une école républicaine et à contribuer ainsi à l’avènement d’une société plus inclusive et plus solidaire. Le gouvernement avait introduit et obtenu l’éligibilité du pays aux financements du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF) sur la période 2020-2024. Cette demande fut précédée par l’élaboration de documents stratégiques parmi lesquels l’étude intitulée ‘*’Analyse des fragilités et des risques en Mauritanie’’* au moyen d’une série de consultations informelles et d’ateliers durant la période de Juillet à Septembre 2019 qui avait identifié des priorités ainsi que cinq thématiques prioritaires et un schéma de leur mise en œuvre sur la période 2019-2021 au moyen de cinq (5) projets pour un coût total de 12,328,823 millions de dollars US. Entre 2022 et 2023, quatre (4) autres projets ont été approuvés d’un montant total de 9 millions de dollars. En 2023, ce même montant sera retenu par le PBSO pour trois (3) nouveaux projets qui sont en cours de conceptualisation ou de développement.

Sur la base des priorités nationales de consolidation de la paix, les cinq projets ont apporté des réponses structurantes à impacts multiples aux questions relatives au renforcement de la cohésion sociale, de la résilience communautaire, la prévention des conflits communautaires liés à l’accès aux ressources et l’amélioration des moyens de subsistance de communautés affectées par les impacts du changement climatique dont les réfugiés y compris le renforcement du dialogue communautaire et de la cohabitation pacifique entre communautés hôtes et transhumantes au niveau des zones frontalières avec le Mali – avec une emphase faite à la prévention des tendances à la radicalisation et à la lutte contre l’extrémisme violent. La volonté politique et le leadership national étant les maîtres mot du PBF vers une appropriation nationale durable, le Secrétariat du PBF en étroite collaboration avec le ministère de tutelle-PBF ont soutenu la mise en place et l’effectivité du mécanisme de gouvernance, de suivi et d’évaluation desdits projets, à travers, le Comité de Pilotage et son Groupe de travail Technique ainsi que les Comités Techniques et les comités locaux et communautaires de suivi des différents projets.

Depuis l’insurrection terroriste au Sahel, la Mauritanie a su maintenir le statut de pays le moins directement affecté par les attaques des groupes terroristes opérant dans la région. Cependant, la sécurité de ses frontières reste forcément impactée par les défis d’insécurité qui pèsent sur chacun de ses pays voisins direct : impacts de la situation en Casamance[[10]](#footnote-11) et les flux de trafics de migrants dans la bande frontalière Kayes-Guidimakha et Tambacounda (avec le Mali-Sénégal), conflit du nord (au Mali), Sahara occidental (Algérie, Maroc). Au niveau régional, la reconfiguration des stratégies des partenaires sur la sécurité au Sahel ces deux dernières années qui a favorisé le renforcement du positionnement des groupes terroristes reste une menace supplémentaire à la stabilité au niveau des frontières. Au surplus, l’instabilité politique et institutionnelle au sein de certains pays voisins du Sahel – marquées par des coups d’état militaires au Burkina-Faso et au Mali voisin – ne sont pas sans risques pour les efforts concertés dans la lutte contre l’extrémisme violent et les autres crimes transnationaux qui fragilisent la région du Sahel.

La forte exposition du pays aux chocs environnementaux et les conflits intercommunautaires qui en résultent est renforcée par le niveau de vulnérabilité des couches les plus marginalisées parmi lesquelles les femmes et les jeunes. Les efforts du gouvernement pour assurer un accès équitable des citoyens aux dividendes économiques des ressources et richesses nationales restent freinée par le faible niveau d’inclusion socio-économique des jeunes et des femmes. Les pressions exercées sur les ressources naturelles par les déplacements forcés (réfugiés et demandeurs d’asile, etc.) du fait de la crise sécuritaire au Mali reste un enjeu pour la cohabitation pacifique entre les communautés d’accueil et ces communautés issues desdits déplacements. Cette dernière situation favorise l’émergence des tensions entre les communautés hôtes et communautés d’accueil. C’est récurremment le cas avec les tensions liées à la coupe du bois dans la région de M’Berra ou encore les transhumants passant la frontière depuis le Mali et le Sénégal.

Une étude additionnelle *‘’Analyse prospective de la consolidation de la paix en Mauritanie à l’horizon 2024’’* a été initiée en 2021 sur la base de ces nouveaux développements ci-dessus dans le pays et au Sahel en vue de recadrer les priorités nationales de consolidation de la paix sous la facilitation du Secrétariat du PBF en Mauritanie. Au-delà de confirmer les facteurs de fragilités et de risques précédemment soulignées, cette énième analyse attire l’attention sur la persistance de certaines parmi elles. D’autre part, l’analyse identifie d’autres facteurs de risques et de fragilités parmi lesquels le besoin de dialogue inclusif, les déficits liés à l’accès à la justice pour une frange de la société, etc.

 Effectivement opérationnel depuis 2021, et placé sous la supervision directe du Coordonnateur Résident du SNU-Mauritanie, le Secrétariat du PBF a comme entre autres mission de : (i) appuyer et organiser le travail du Comité de Pilotage du PBF ; (ii) coordonner et donner des orientations techniques pour le travail des Agences onusiennes récipiendaires du PBF (RUNOs) et des entités non-UN (NUNOs) dans le cycle programmatique (Conception, Suivi /Evaluation) tout en assurant la collaboration entre les agences récipiendaires et les synergies du portefeuille du PBF ainsi que la visibilité des programmes. Le Secrétariat a donc un rôle stratégique au sein du SNU-Mauritanie, vu qu’il donne l’impulsion à des discussions inclusives au tour de la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans le pays. Par conséquent, le Secrétariat PBF remplit aussi, le cas échéant, le rôle de point focal pour les activités du Bureau d’Appui pour la Consolidation de la Paix des Nations Unies (ONU-PBSO) d’exécution dans la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du portefeuille des projets du PBF.

De manière spécifique, le Secrétariat se justifie par les raisons suivantes :

* L’éclatement du portefeuille entre plusieurs partenaires d’exécution (RUNOs, NUNOs, partenaires nationaux et éventuellement PTFs - le portefeuille pourrait s’agrandir en plus des six projets existants d’autres projets selon les thématiques prioritaires proposées par le rapport stratégique annuel 2021 et les GYPI 2022), qui nécessite une coordination plus étroite afin d’assurer la cohérence du portefeuille et le renforcer/développer des synergies entre les interventions ;
* L’augmentation de la taille du portefeuille et sa complexité ainsi que la multiplication positive des mécanismes communautaires de suivi de la mise en œuvre des différents projets requiert une capacité dédiée pour la coordination technique et le suivi-évaluation ;
* Le besoin de renforcement des capacités des partenaires nationaux de mise en œuvre en vue de favoriser plus grande appropriation nationale des projets et l’engagement continu des partenaires techniques et financiers. Au surplus la nouveauté du concept de consolidation de la paix y compris les feedbacks des différents réunions stratégiques et des missions de suivi du Secrétariat alertent sur la nécessité d’assurer une meilleure et commune compréhension du concept pour un plus grand ancrage institutionnel et comportemental vers une meilleure intégration du principe du ‘*’Do No Harm’’* et *‘’Leave No One Behind’’ ;*
* La nécessité de renforcer la communication autour des projets en vue de contribuer à leur appropriation, la pérennité des interventions et favoriser leur visibilité. La qualité et la pertinence des réalisations majeures et surtout l’absence d’une cartographie et une base de données exhaustive et dynamique sur elles ainsi que l’intérêt grandissant des partenaires et acteurs institutionnels et non-institutionnel pour le PBF en Mauritanie ;
* La nécessité d’assurer la durabilité des acquis des projets fort de la nature catalytique des financements du PBF illustre toute la pertinence d’une stratégie de mobilisation des ressources additionnelle à travers un cadre de dialogue permanent avec les PTFs sous le lead du Secrétariat ;
* Le besoin de soutenir la production et la mise à jour continue de connaissances et de savoir innovants sur la consolidation de la paix au regard de la situation volatile au Sahel et les implications au niveau frontalier à travers la mise de concertation et de réflexion stratégiques avec des personnes et structures ressources y compris les universités et centres de recherche ;
* L’éligibilité actuelle de la Mauritanie aux financements du PBF sur la période 2020-2024, a ouvert les perspectives pour une plus grande intégration et un intérêt croissant de la partie nationale pour la consolidation de la paix – ce qui devrait impliquer un renouvellement de cette éligibilité après la période actuelle.
1. Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants[[11]](#footnote-12)**, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

L’analyse des facteurs de risques et de la vulnérabilité a été informée par les priorités nationales reflétée dans la stratégie de croissances accélérée et de prospérité partagée-SCAPP (2016-2030) et le projet de société sur la base duquel l’actuel Chef d’Etat a été élu, ainsi que la déclaration de la politique générale de son gouvernement. Par ailleurs, le processus d’élaboration du nouveau plan d’action 2021-2025 de la SCAPP et les SCRAPP a été influencé par les priorités nationales de consolidation de la paix en Mauritanie via les actions de sensibilisation-informations menées par le Secrétariat-PBF en étroite collaboration avec le CoPiL et par le biais des consultations régulières entre le Secrétariat et les RUNOs avec les autorités locales décentralisées et déconcentrées. Les conclusions majeures issues des consultations inclusives, UNCT, acteurs institutionnels et gouvernementaux, sociétés civiles et membres du CoPiL, dans le cadre de la nouvelle analyse initiée en 2021 a contribué au renforcement d’une meilleure intégration des priorités de consolidation de la paix dans le plan d’action de la SCAPP et des SCRAPP. Les actions d’orientations stratégiques du Secrétariat à l’endroit des acteurs de mise en œuvre des projets PBF, sous le leadership du Coordonnateur Résident-SNU, ont permis un meilleur ciblage des zones de convergence conjointement identifiées par le gouvernement et les partenaires dont l’UNCT, à savoir le Hodh El Chargui, le Guidimakha et les zones péri-urbaines de Nouakchott.

Aussi les informations recueillies lors des différents foras organisés par le Secrétariat Exécutif du G5Sahel, la partie nationale et le SNU, auquel participent les acteurs mauritaniens, ont aussi permis de guider les réflexions et d’affiner la compréhension des défis internes et transfrontaliers pour la sécurité, la stabilité et la paix en Mauritanie. Ces différents espaces de dialogues entre parties prenantes nationales et sous-régionales, ont permis de réconforter la méthodologie déployée pour s’assurer de la factualité de l’analyse des facteurs de risques et de fragilité pour la Mauritanie. Au surplus, les séances de restitutions des résultats majeurs des études conduites par les RUNOs-PBF avec la partie nationale, les partenaires, ont contribué à une meilleure information vers l’élaboration et le recalibrage d’interventions contextualisées aux défis identifiés.

Aussi, de nombreux documents de référence du gouvernement mauritanien ont exprimé parmi leurs principales préoccupations la problématique de la consolidation de la paix. Il s’agit, entre autres, de :

* **La Stratégie pour une Croissance Accélérée et une Prospérité Partagée (SCAPP.2016-2030)** et ses Orientations Stratégiques ainsi que son Plan d’Actions 2021-2025 ciblent à travers son *‘’Chantier prioritaire du lévier.2* ‘’ le développement du capital humain et accès aux services sociaux de base de qualité et le ‘’*Chantiers prioritaires du lévier.3*’’ la gouvernance dans toutes ses dimensions
* **La Stratégie Nationale Mauritanienne de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (2020 –2040)** et l’Approche Globale Multidimensionnelle du gouvernement sur la lutte contre le terrorisme et le **Plan d’action opérationnel triennal de la stratégie de lutte contre le terrorisme en Mauritanie (2021-2023** prévoient comme priorité la prévention de l’extrémisme violent y compris les questions de dividende de la paix
* **La Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) :** Les priorités nationales de consolidation sont sensibles aux axes stratégiques d’UNISS notamment : N°.2.’’"Prévenir et résoudre les conflits et consolider la paix, prévenir l’extrémisme violent et la criminalité, et promouvoir l’accès à la justice et les droits de l’homme" ; N°*4* ***"Renforcer la résilience au changement climatique, et assurer la sécurité alimentaire à toutes les populations du Sahel"*** *et N°1* *"****Promouvoir la coopération transfrontalière et régionale pour la stabilité et le développement".***
* **Objectifs du Développement Durable (ODD) :** ODD : 1.4, 16.6, 16b & ODD : 10.7 *(ODD : 2.2, 2.3, 2.4 & 1.4, 6.5 ;* ODD : 16.1 ; 16.4, 16a & 5.2, 5c, 16.3, 16.5
1. **Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**
2. Une brève **description de l’orientation stratégique et de l’approche du projet** - Décrivez l’objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l’âge).

En 2019, la Mauritanie a été déclarée éligible aux financements du PBF. Un Secrétariat du PBF a ainsi été mis en place, sous la supervision directe du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies SNU-Mauritanie, pour accompagner la mise en œuvre des activités du PBF en Mauritanie. Le Secretariat assurera une communication étroite avec PBSO à New-York et jouera le rôle de pont focal du PBF pour PBSO (Commission de la Consolidation pour la Paix-PBC) en Mauritanie. Ainsi, le Secrétariat joue un rôle d’appui-conseil en soutien à l’orientations stratégiques des interventions, tout en bénéficiant de l’appui technique du PBSO, pour les points relatifs à :

**Portefeuille** :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Titre de Projet** | **Mise en oeuvre** | **Duree** | **Zone de mise en oeuvre** | **Budget** |
| *Consolidation de la paix à travers l’engagement des femmes et de la jeunesse et le renforcement des capacités des communautés dans la région frontalière du Hodh El Chargui*  | OIM-UNHCR | 18 Mois | *Hodh El Chargui* | $1.500.000 |
| Consolidation de la paix à travers le renforcement de la cohésion sociale et l’amélioration de l’accès équitable aux ressources naturelles dans les zones frontalières du Guidimakha | PAM-FAO | 18Mois | Guidimakha | $1.500.000 |
| *Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne*  | OIM-FAO (Transfrontalier Mauritanie- Mali) | 24 Mois | Bassin du Karakoro | $3.000.000 |
| *Renforcement du leadership des femmes dans la prévention et lutte contre l'extrémisme violent, à travers la participation à la justice pénale, la promotion de la cohésion sociale et de l’identité culturelle*  | ONUDC-UNESCO | 18 Mois | Nouakchott, Guidimakha |  $999,329 |
| *Prévention de l’extrémisme violent à travers l’autonomisation des jeunes en conflit avec la loi[[12]](#footnote-13) et le renforcement de l’accès aux droits et à la justice.* | ONUDC-BIT | 18 Mois | Nouakchott, Nouadhibou (région de Dakhlet-Nouadhibou), Kiffa (région d’Assaba) | $1.500.000 |
| *Consolidation de la « paix verte » en Mauritanie : appui à la coexistence pacifique entre les jeunes hommes et femmes réfugiées et des communautés d’accueil dans la région du Hodh El Chargui* | PNUD-UNHCR | 18 Mois | Hodh El Chargui | $1.500.000 |
| Soutenir les capacités locales et communautaires de prévention et de gestion des conflits et des catastrophes liées au changement climatique au Guidimakha | FAO-ILO-IOM | 2 ans | Guidimakha | $ 3,000,000 |
| Promotion de la justice sociale à travers le renforcement de l’accès à l’état civil, l’exploitation de la terre et aux modes de prévention et règlement de conflit pour les femmes et les jeunes (filles et garçons) de la région du Guidimakha | UNFPA-OHCHR-UNICEF | 2 ans | Guidimakha | $ 2,000,000 |
| Prevention des conflits y compris les discours haineux en période pré-électorale | OHCHR-UNDP | 2 ans | Territoire national | $ 2,000,000 |
| Projet relatif à la promotion de la gouvernance transfrontalière inclusive et au renforcement de la résilience des populations en vue d’atténuer les risques sécuritaires dans les espaces frontaliers de la Mauritanie et du Sénégal | OIM-ONUDC(Transfrontalier Mauritanie- Sénégal) | 2 ans | **Mauritanie** : Région du Hodh Chargui, de Trarza, du Guidimakha **Sénégal** : Région de Kédougou, de Tambacounda, de Matam et de Saint-Louis. | $ 2,000,000 |

Sur la base des cinq(5) thématiques priorités nationales de consolidation de la paix identifié sur la période 2019-2022 et de son schémas de mise en œuvre douze (12) projets pour un cout total de 22,2 millions de dollars US ont été approuvés et sept sont officiellement en cours de mise en œuvre en Mauritanie .Ces projets ont apporté des réponses structurantes à impacts multiples aux questions relatives au renforcement de la cohésion sociale, de la résilience communautaire, la prévention des conflits communautaires liés à l’accès aux ressources et l’amélioration des moyens de subsistance de communautés affectées par les impacts du changement climatique dont les réfugiés y compris le renforcement du dialogue communautaire et de la cohabitation pacifique entre communautés hôtes et transhumantes au niveau des zones frontalières avec le Mali. Ci-dessous le tableau sommaire des différents projets et thématique :

**Mécanisme de gouvernance** :

La coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix en Mauritanie sont assurées à travers un mécanisme de gouvernance basé sur une approche inclusive et participative, à trois niveaux.

* Niveau.1 - **CoPiL →** Placé sous la présidence de SE Monsieur le ministre des Affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs et la vice-présidence du Coordonnateur Résident d’UNCT en Mauritanie. Composé d’environ une quinzaine de membres (gouvernement, UNCT, société civile et PTFs), le CoPiL est articulé autour de deux grandes instances : *l’instance décisionnelle* (Président et le Vice-président) et l’*instance technique* à savoir le **Groupe de Travail Technique (GTT)**. Ainsi, les réunions des membres du GTT qui se tiennent en prélude de celle de l’instance décisionnelle, servent à la préparation des réunions statutaires de l’instance décisionnelle du CoPiL qui se réunit deux fois par an et au besoin dans le cadre de rencontres extraordinaires portant sur les nouveaux développements.
* Niveau. 2 **-** **Secrétariat du PBF/SPBF →** assure une coordination entre les agences UNCT et les parties nationales dans le suivi de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix et le renforcement des capacités sur la consolidation de la paix, le réseautage, la visibilité et la communication en soutien à la mobilisation des ressources, etc.
* Niveau.3 - **Comités Techniques/CoT des RUNOs →** Ces mécanismes sont articulés à trois niveaux : *niveau central* (RUNOs et ministères sectoriels, autres acteurs de mise en œuvre, SPBF et ministère de tutelle PBF), *niveau régional* (Comités Régionaux de suivi de la mise en œuvre sous le lead des Présidents des Conseils Régionaux) et *niveau local ou communautaire* (Comités Villageois de suivi de la mise en œuvre). Les résultats de ces différentes réunions mensuelles élargies sont partagés avec le CoPiL.

**Prise en compte de la dimension genre**

Sur la base des Gender Marker et des exigences du PBSO/PBF y afférents, le Secrétariat mettra en place une approche visant à assurer une intégration systématique de la dimension genre aussi bien au moment de la conception que de la mise en œuvre de l’ensemble des projets. Ce suivi s’étendra aussi à la planification et à la mise en œuvre de leurs activités par RUNOs. Un accent particulier sera accordé à l’intégration de la dimension jeune. Par ailleurs, un package d’actions de renforcement des capacités aussi bien des acteurs et partenaires de mise en œuvre des projets du PBF que des partenaires de la société civile membre de la communauté de pratique de la consolidation de la paix. Ces formations aborderont aussi les questions de droits de l’homme. Ces formations seront étendues aux membres des infrastructures communautaires de paix mises en place par les RUNOs notamment dans les Willayas du Hodh El Chargui et du Guidimakha. Pour ce faire, des outils de formation seront conçus sur la base des résultats majeurs d’une analyse d’évaluation d’impacts et des leçons apprises sensible au genre des différents projets portefeuille conduite à cet effet.

**Production des connaissances et du savoir innovants et le renforcement des capacités nationales sur la consolidation de la paix**

Bâtissant sur les acquis majeurs des actions conjointes PDA/PBF en collaboration avec le Haut-Commissariat en charge de la société civile et des droits de l’homme, le projet lancera le réseau national de la société civile pour la consolidation de la paix. Des séances de formation sur la programmation sensible aux conflits et à la consolidation de la paix seront organisées à l’attention des membres du réseau, en étroite partenariat avec UN System Staff College (UNSSC) et l’ONG Suisse Folke Bernadotte Academy (FBA). Dans le même ordre d’idée, le *Think-Tank Attaya* pour la Consolidation de la Paix dont le processus de mise en place a été précédemment initiée sera lancée en soutien à la production continue de papiers sur des thématiques pertinentes dans le domaine de la consolidation de la paix et la prévention des conflits. À cet effet, le Think-tank mobilisera, avec le soutien du Conseiller paix et développement-PDA/BCR, la communauté des chercheurs et praticiens dans le domaine au sein des universités et centres de recherche et autres cadres de réflexion existants en Mauritanie. Le projet bâtira aussi sur les résultats majeurs de l’étude conjointe PBF/BCR/Cellule UNOWAS sur l’état des lieux des infrastructures communautaires de la paix au niveau transfrontalier avec le Mali-Sénégal et la Mauritanie ; cela permettra d’initier un plaidoyer de haut-niveau avec les autorités centrales et décentralisées de ces pays, en partenariat avec la Cellule-UNOWAS pour la mise en place d’un Cadre de concertation intercommunautaire transfrontalier sur la paix.

**Renforcement de la communication et de la visibilité et développement et des partenariats stratégiques pour la mobilisation des ressources**

 En soutien à la mobilisation de ressources additionnelles aux projets du PBF, un Groupe consultatif des partenaires sera mis en place. En lien avec les efforts conjoints passés du PBF et du conseiller partenariats stratégiques et le PDA du BCR, ce groupe servira d’outil de dialogues régulier entre l’UNCT et la communautés des partenaires impliqués dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits en Mauritanie. La consolidation des résultats majeurs des rencontres du Think-Tank que du réseau nationale de la société civile par le chargé de communication et de production des connaissances permettront la production d’outils de plaidoyer et de dialogue à l’occasion des réunions de ce groupe consultatif.

1. Fournissez une **« théorie du changement » au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l’analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu’il ne s’agit pas d’un résumé des résultats de votre projet.

**SI** les mécanismes et les stratégies de mise en œuvre des projets sont suffisamment intégrés et les interventions cohérentes et accompagnées de ressources financières additionnelles et des instances de gouvernance appropriées, **SI** les ressources humaines nationales, locales et communautés sont renforcées sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits, **SI** les acteurs centraux et décentralisés ainsi que les politiques sont suffisamment sensibilisés sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits ;

**ALORS** le fonds de consolidation de la paix contribuera à la pérennisation de la paix et à un plus grand partage des dividendes de la paix en Mauritanie.

**PARCEQUE** la pérennisation de la paix passe inévitablement par le renforcement et la sensibilité des instances de gouvernance, **PARCEQUE** la mise en œuvre intégrée des interventions permettra de mieux consolider la durabilité des résultats obtenus et de créer les conditions favorables à un changement structurel.

1. **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Le projet vise à renforcer le fonctionnement du Secrétariat PBF en soutien à la coordination, appui à la mise en œuvre et le suivi du portefeuille du PBF ainsi que le renforcement des capacités du Comité de Pilotage, Groupe de Travail Technique du PBF, la communauté de pratiques et les partenaires et acteurs de mise en œuvre des projets PBF en Mauritanie. De ce fait, le projet permettra d’assurer la complémentarité des interventions financées par le PBF et à apporter un appui technique aux récipiendaires afin de maximiser l'impact des projets PBF en Mauritanie. Le projet renforcera également les capacités des autorités locales, y compris les préfets (Hakims) et les maires nouvellement élus ), ainsi que les récipiendaires sur la consolidation de la paix, le genre, les droits de l’hommes et le suivi évaluation.

Le projet soutiendra également la demande de rééligibilité au PBF pour donner suite à l'extension d'éligibilité pour 2020-2024 et renforcera l'effet catalytique des projets de consolidation de la paix en mobilisant davantage d'autres partenaires étatiques et non-étatiques (PTF) susceptibles de contribuer à des priorités non couvertes par le PBF. Le projet veillera aussi au renforcement du cadre partenarial stratégique amorcé depuis 2021 en vue d’asseoir une solide communauté de pratique de la consolidation de la paix et de prévention des conflits – en étroite collaboration avec le PDA, le chargé des partenariats du RCO et PBSO. Une attention particulière sera accordée au renforcement des synergies avec les UNCT-Mali et Sénégal en tenant compte des novelles dynamiques au Sahel, y compris un soutien aux efforts de prévention de l’extrémisme violent et de la gestion des déplacements et autres trafics transfrontaliers.

A cet égard, le projet se concentrera sur les résultats suivants :

**Résultat.N°1 – La coordination, le suivi et évaluation, le rapportage et la communication des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat PBF pour permettre une meilleure connaissance des interventions de consolidation de la paix**

**Produit.1.1. Le Secrétariat du PBF est opérationnel et les partenaires nationaux, partenaires d’exécution et les bénéficiaires sont mieux familiarisés avec les directives des projets PBF**

*1.1.1.**Renforcer et prendre en charge l’équipe du Secrétariat PBF (Coordonnateur.P3 : M-&-E Officer.IPSA-9 ;; Admin.&. Finances.NPSA7) et son fonctionnement.*

*1.1.2.**Renforcement des capacités du personnel du Secrétariat sur les nouvelles connaissances et standards aussi bien au niveau du PBF que de la consolidation de la paix et la prévention des conflits.*

**Produit.1.2. Appui au mécanisme de gouvernance**

*1.2.1. Organisation de réunions régulières du Comité de Pilotage y compris avec les membres avec le Groupe de Travail Technique pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre de l’ensemble du portefeuille PBF.*

*1.2.2 Établissement d’un mécanisme de coordination régulière au niveau technique (Comites Techniques) entre les agences onusiennes de mise en œuvre, le Gouvernement, la Société Civile et des projets PBF (suggestion, réunions trimestrielles et plus souvent au besoin). Le Secrétariat participera aux réunions techniques de chaque projet qui doivent réunir agences, Gouvernement et partenaires de mise en œuvre*

*1.2.3. Organisation de la retraite annuelle du PBF (Novembre 2022 -Novembre 2023) en vue de la documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF*

*1.2.4. Elaboration de la version mise à jour périodique de l’analyse des conflits en étroite collaboration avec le PDA, le SNU, le CoPiL & GTT-PBF, les PTFs et la communauté de pratiques de la consolidation de la paix*

*1.2.5. Conduire des séries de consultations nationales inclusives avec Comité-interministériels, Groupe UNCT ; GTT-PBF et la société civile pour recueillir les feedbacks nécessaires à la finalisation du rapport sur l’analyse prospective de la consolidation de la paix à l’horizon 2024 en Mauritanie. Cette activité inclut l’organisation de l’atelier national de préparation du cadre stratégique Prioritaire pour la consolidation de la paix, son cadre des résultats et son mécanisme de suivi-évaluation – avec l’appui du PBSO et en collaboration avec les acteurs nationaux*

*1.2.6. Organiser une séance de restitution au public des résultats majeurs des évaluation des premiers projets PBF*

**Produit.1.3. Suivi-évaluation du portefeuille**

*1.3.1 Appuyer la mise à jour et à la mise en œuvre d’un plan de suivi/évaluation de qualité par projet ainsi que le développement et la mise en œuvre d’un plan de suivi/évaluation conjoint entre les projets afin d’accroitre les synergies et éviter les duplications entre les projets PBF, et entre les Projets PBF et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays.*

*1.3.2. Fournir un appui technique aux agences récipiendaires pour l’assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain.*

*1.3.3 Appuyer la conduite d’études d’évaluation indépendants des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l’évaluation), ainsi que l’étude « d’évaluabilité », la revue à mi-parcours et l’évaluation finale. A noter que l’étude d’évaluabilité, et l’évaluation finale seront gérées et contractées à partir du Siege, mais soutenues au niveau du pays à travers le recrutement d’un consultant local et soutenu par le Secrétariat Technique du PBF ; la revue à mi-parcours sera directement soutenue par le Secrétariat du PBF.*

*1.3.4. Effectuer des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et produire des rapports de mission à partager avec le RCO et PBSO.*

*1.3.5. Établir un échange entre les communautés bénéficiaires et le Comité de Pilotage à travers les mécanismes de suivi communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes. Établir un mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et le Comité de Pilotage.*

*1.3.6. Ébaucher le rapport annuel de progrès du Plan Prioritaire de la Consolidation de la Paix, à travers un processus consultatif, et le soumettre au Comité de Pilotage et, subséquemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour 1er décembre de chaque année au plus tard.*

*1.3.7 Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant).*

*1.3.8. Opérationnaliser le mécanisme de suivi-évaluation du cadre stratégique prioritaire pour la consolidation de la paix en Mauritanie (CSPP.2021-2024) via des rencontres du groupe de travail technique du CoPiL-PBF*

**Produit.1.4. Le plaidoyer, la communication et la mobilisation des ressources pour assures la visibilité du portefeuille PBF et pérenniser des acquis du portefeuilles grâce à des ressources supplémentaires**

*1.4.1. S’assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clé comprennent et s’approprient les orientations du PBF, y compris les questions de genre et les demandes en matière de rapportage.*

*1.4.2. Assurer la mise a jours d’un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées*

*1.4.3. Mettre en œuvre le cadre et la stratégie de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF par la création d’une Platform des partenaires technique et financiers en Mauritanie pour la consolidation de la paix (Assurer les effets catalytiques des projets PBF)*

*1.4.4. Appuyer le Système des Nations Unies à améliorer la visibilité des activités du PBF dans le pays via le partage sur les réseaux sociaux du RCO des résultats du portefeuille PBF et organisation des séances de partage d’information sur le PBF sur le lead du RCO (déjeune débats PBF avec les partenaires)*

*1.4.5. Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapport à la mise en œuvre des projets PBF, l’évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF*

**Resiltat.N°2 – Une communauté de pratique sur la consolidation de la paix est en en place et permet une intégration des questions de prévention et de consolidation de la paix**

**Produit.2.1.** **Mise en place et gestion de la communauté des pratiques**

*2.1.1. Mise en place et coordination des activités du : Réseau national de la société civile pour la consolidation de la paix ; du Think-Tank Attaya* *pour la Consolidation de la Paix & du Groupe consultatif des partenaires pour la Consolidation de la Paix*

*2.1.2. Soutien à la mobilisation des autorités locales des régions frontalières du Hodh El Chargui, du Guidimakha et Trarza pour leur implication dans le cadre de concertation intercommunautaire transfrontalier sur la paix*

*2.1.3. Gestion et mise à jour régulière de la base de données des acteurs et partenaires de la consolidation de la paix*

*2.1.4. Participer et faire le suivi de la prise en compte de la dimension consolidation de la paix dans le cadre des réunions de revue des PTA.2021-2025 des SCRAPP du Hodh El Chargui & Guidimakha*

*2.1.5. Organiser des Journées portes ouvertes sur le PBF-la consolidation de la paix en Mauritanie à l’occasion de la journée internationale de la paix (27 septembre), de la femme (8 Mars) et des seize jours d’activisme du Sg-ONU (26Novembre-10Décembre) – sous l’égide du RCO/CoPiL-PBF et en étroite collaboration avec le PDA-SNU(UNFPA-HCDH-UNODC-IOM-HCR)*

**Produit.2.2.** **Renfoncement des capacités sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits**

*2.2.1. Conduire une analyse d’évaluation d’impacts et des leçons apprises sensible au genre des différents projets du portefeuille du PBF et concevoir des outils d’apprentissage – en vue d’assurer qu’en plus de l’enveloppe du PBF que les projets consolidation de la paix prennent en compte au moins 15% des questions du genre et/ou en soutien à la participation et autonomisation des femmes et jeunes filles*

*2.2.2. Mener des formations sur les procédures du PBF en matière d’élaboration de projets prenant en compte les questions du genre et les droits de l’homme en milieu communautaire (OSC, CBOs, autorités locales, etc.)*

*2.2.3. Mener des formations sur la programmation sensible aux conflits et à la consolidation de la paix (OSC, CBOs, autorités locales, etc.)*

*2.2.4. Organiser des séances de sensibilisation-information d’UNCT et de la société civile dans le cadre du GYPI.2022 et 2023*

*2.2.5. Organiser deux réunions (novembre 2022 et 2023) pour recueillir les feedbacks des OSC, OCBs et PTFs impliqués dans le cadre des Rapports Annuels Prioritaires Pays et Régionaux Sahel 2022-2023 la consolidation de la paix en Mauritanie*

*2.2.6. Organiser deux sessions de sensibilisation-information sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix en faveur des étudiants université de Nouakchott et l’école Nationale de l’Administration-Magistrature & des Forces Armées (PBF-HCDH-UNFPA)*

**Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

1. **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.

**Cible du Projet** : Les groupes ciblés par les activités du Secrétariat sont le Comité de Pilotage (CoPiL) et son Groupe de Travail Technique (GTT) du PBF, les RUNOs, NUNOs, et les partenaires de mise en œuvre des projets ainsi que les acteurs de la société civile et les partenaires au développement membre de la communauté des pratiques de la consolidation de la paix en Mauritanie.

1. **Gestion du projet et coordination (4 pages max)**
2. **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l’agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Le PNUD est retenu pour assurer la gestion administrative du projet PBF secrétariat. Fort de la fourniture des services communs y compris l’administration des fonds pour le compte du Bureau du Coordonnateur Résident, le PNUD dispose d’un avantage comparatif qui sera mis à profit en Mauritanie pour fournir les services les services au Secrétariat PBF. Le PNUD a par le passé fourni de tels services au projet initial Secrétariat PBF en Mauritanie. Le PNUD a, à son avantage d’entretenir de fructueuses collaboration avec diverses institutions nationales et régionales en Mauritanie dont le Secrétariat du G5Sahel et l’Alliance Sahel. Par ailleurs, le PNUD dispose de capacités techniques et opérationnelles pour assurer au Secrétariat les services de recrutement, d’achat de matériels, etc., tel que déjà effectué avec le projet initial Secrétariat PBF. Le PNUD assure de tels services pour le compte du Bureau du Coordonnateur Résident (RCO) y compris d’autres agences résidente et non-résidentes du Système des Nations Unies (SNU) en Mauritanie. Par ailleurs, le projet sera directement mis en œuvre par l’équipe du Secrétariat sous la supervision directe du Coordonnateur Résident.

1. **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le Secrétariat soutiendra le Comité de Pilotage dans sa mission. Dans cet optique, il assurera le suivi des projets, la planification des activités d’évaluation, le contrôle de qualité, ainsi que la consolidation et la soumission régulière des rapports au Comité de pilotage. Il contribuera, également, à renforcer la visibilité des interventions du PBF dans le pays. L’équipe du Secrétariat sera renforcée en vue d’être mieux outillée pour faire face à la demande croissante et à l’intérêt grandissant pour les questions de consolidation de la paix en Mauritanie. Ainsi, l’équipe sera renforcée et composée des staffs suivants :

* Coordonnateur/rice du Secrétariat (P-3)
* Chargé(e) Suivi-&-Evaluation (IPSA-9)
* Chargé(e) de l’Administration & Finances (G-7)
* Chargé(e) de Communication & Gestion des Connaissances (UNV National)
* Chauffeur (G-2)

**Structure du Secrétariat PBF**

Le Secrétariat travaillera étroitement avec le conseiller paix et développement et l’agent en charge des partenariats du Bureau du Coordonnateur Résident dans le cadre des activités conjointes convenues. En plus du soutien-conseil du PBSO, le Secrétariat bénéficiera de l’appui d’une experte en genre recrutée temporairement (consultance) pour soutenir l’intégration de la dimension genre dans les activités du Secrétariat et des RUNOs ainsi que des activités de renforcement des capacités.

La mise en œuvre du projet sera assurée par le Secrétariat qui appuiera les agences récipiendaires et leurs partenaires d’exécution dans la mise en œuvre, la communication, le suivi-évaluation des projets. Bien que le Secrétariat dispose désormais de ses propres locaux (préfabriqués), la supervision générale est placée directement sous le Coordonnateur Résident. En tant qu’agence d’exécution, le PNUD assure, comme avec le projet initial, la gestion administrative et contractuelle du staff du Secrétariat.

La supervision générale du coordonnateur/rice sera assurée par le Coordonnateur Résident ou son représentant (e) qu’il aura désigné(e) au sein de son bureau, à qui il/elle rapportera directement pour les tâches qui relèvent du Secrétariat. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage (CoPiL-PBF) et l’équipe du RC-SNU, en particulier avec le/la Conseiller(ère) paix et développement (PDA). La *quality-delivery* du Secrétariat reste de la responsabilité du RC-SNU.

Le/la coordonnateur/rice aura une ligne de supervision indirecte avec le Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) en ce qui concerne les questions stratégiques du portefeuille PBF dans le pays et la performance des projets PBF. Ainsi, le PBSO prendra part aux côtés du RCO-SNU et de l’agence d’exécution administrative du projet Secrétariat PBF en ce qui concerne le processus de recrutement et d’évaluation de performance du personnel professionnel du Secrétariat PBF.

1. **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Risques** | **Probabilités**  | **Impact** | **Mesures d’Atténuation** |
| Manque d’informations sur la mise en œuvre par les récipiendaires | *Moyenne* | *Faible* | Le Secrétariat collaborera avec les agences pour un meilleur partage de l’information. |
| Retard dans la soumission des rapports narratifs et financiers | *Moyenne* | *Faible* | Suivi rapproché avec les agences pour un bon rapportage financier et narratif |
| Appropriation insuffisants des projets par les partenaires nationaux | *Faible* | *Elevé* | Implication des partenaires au sein du CoPiL et des réunions techniques |
| Difficulté pour les agences à mener une supervision conjointe des projet sur le terrain | *Moyenne* | *Moyen* | Planification des missions conjointes dans les PTAs |
| Difficulté à réunir le CoPiL selon le calendrier prévu | *Moyenne* | *Faible* | Désignation d’un suppléant pour remplacer le membre empêché dans le CoPiL. |
| Les procédures de passation des marchés ralentissent la mise en œuvre des projets | *Moyenne* | *Moyen* | Préparation d’un Procurement Plan dès le démarrage du projet. |
| Conflit éventuel entre les agences dans la mise en œuvre | *Moyenne* | *Faible* | Impliquer toutes les contre parties nationales et les agences dans la planification des activités.Solliciter l’arbitrage du RC en cas de besoin. |
| Dispersion, duplication et faible coordination entre les projets | *Faible* | *Faible* | Réunions trimestrielles de coordination pour développer les synergies entre les projets. |
| Retard de démarrage des activités liés à la pandémie COVID.19 | *Forte* | *Elevé* | Pour pallier ce risque, le PNUD investira dans une stratégie de recrutement tenant compte des mesures de distanciation sociales.De même certaines activités du projet pourront être conduites avec une stratégie COVID spécifique, entrainant un investissement qui pourra être discuté avec le PBF (*ex. accès à des plateforme de travail virtuel)* |

1. **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Un système intégré et conjoint de suivi& évaluation a été mise en place par le secrétariat PBF sur la période 2020-2021 et qui reste pertinent pour la suite du suivi et mise en œuvre du portefeuille. Ce système intégré prend en compte prend en compte trois niveau de suivi et évaluation pour le portefeuille.

* Niveau.1 - **CoPiL →** Placé sous la présidence de SE Monsieur le Ministre des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs et la vice-présidence du Coordonnateur Résident d’UNCT en Mauritanie. Composé d’environ une quinzaine de membres (gouvernement, UNCT, société civile et PTFs) , le CoPiL est articulé autour de deux grandes instances : *l’instance décisionnelle* (Président et le Vice-président) et l’*instance technique* à savoir le **Groupe de Travail Technique (GTT)**. Ainsi, les réunions des membres du GTT qui se tiennent en prélude de celle de l’instance décisionnelle, servent à la préparation des réunions statutaires de l’instance décisionnelle du CoPiL qui se réunit deux fois par an et au besoin dans le cadre de rencontres extraordinaires portant sur les nouveaux développements.
* Niveau. 2 **-** **Secrétariat du PBF/SPBF →** assure une coordination entre les agences UNCT et les parties nationales dans le suivi de la mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix et le renforcement des capacités sur la consolidation de la paix, le réseautage, la visibilité et la communication en soutien à la mobilisation des ressources, etc.
* Niveau.3 - **Comités Techniques/CoT des RUNOs →** Ces mécanismes sont articulés à trois niveaux : *niveau central* (RUNOs et ministères sectoriels, autres acteurs de mise en œuvre, SPBF et ministère de tutelle PBF), *niveau régional* (Comités Régionaux de suivi de la mise en œuvre sous le lead des Présidents des Conseils Régionaux) et *niveau local ou communautaire* (Comités Villageois de suivi de la mise en œuvre). Les résultats de ces différentes réunions mensuelles élargies sont partagés avec le CoPiL.



Aussi,

* Le système de suivi et évaluation reste dynamique selon le besoin et complicité du portefeuille pour son suivi et évaluation et sa taille ;
* L’évaluabilité du portefeuille se fera en 2024 période la fin de l’éligibilité de la Mauritanie et impulsera une nouvelle demande d’éligibilité ;
* Les RUNOs doivent préparer l’évaluation des différents projets cinq (5) mois avant la fin du projet. Les TDRs doivent être mise à disponible au RUNOs pour ajustement selon le projet.
* Le cadre de résultat du PBF en Mauritanie doit être mise à jour à la fin de chaque année avec les contributions des projets PBF mais aussi, aussi tout autres initiatives de Consolidation de la paix en Mauritanie et peut être fait lors des mini retrait annuel du portefeuille de commun accord avec toutes les parties prenant mais en consultation avec l’ensemble de la UNCT au préalable ;
* L’ensemble des Outils de reporting (Rapport semestre et Annuel) sont disponible sur le site du PBF/Secrétariat PBF.
1. **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Le projet veillera à l’appropriation des réalisations des différents projets par la partie nationale et d’autres partenaires nationaux afin d’assurer la continuité des acquis des interventions PBF en Mauritanie. Ceci sera assurée à travers la pleine implication des partenaires dans la formulation, la mise en œuvre, la supervision et le suivi-évaluation des projets. De même, les partenaires seront étroitement associés à la documentation et à l’analyse des leçons apprises.

La communication autour des réalisations des projets pourra également aider à la mobilisation des ressources additionnelles pour assurer la continuité des projets auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

1. **Budget du projet**

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L’approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquencement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel.**

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l’annexe D, veuillez inclure le pourcentage d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

**Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Question** | **Oui** | **Non** | **Commentaire** |
| **Planification** |
| 1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé
 | **X** |  |  |
| 1. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission
 | **X** |  |  |
| 1. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier
 | **X** |  |  |
| 1. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.
 | **X** |  |  |
| 1. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été

effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ? | **X** |  |  |
| 1. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.
 | **X** |  |  |
| 1. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?
 | **X** |  |  |
| 1. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?
 | **X** |  |  |
| 1. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?
 | N/A |  |
| **Genre**  |
| 10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ? | **X** |  |  |
| 11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet? | **X** |  |  |
| 12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ? | **X** |  |  |
| 13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ? | **X** |  |  |

**Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Question** | **Oui** | **Non** | **Commentaire** |
| 1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?
 | **X** |  |  |
| 1. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.
 | **X** |  |  |
| 1. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.
 | **X** |  | Les couts sont proposés sur la base des standard UN et tenant compte des leçons apprises du projet initial Secrétariat PBF. |
| 1. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?
 | **X** |  |  |
| 1. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?
 | **X** |  |  |
| 1. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.
 | **X** |  |  |
| 1. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.
 |  | **X** |  |
| 1. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.
 | **X** |  | L’appui du PDA dans le cadre d’activités conjointes. L’appui du RCO à certaines des activités du Secrétariat PBF. |

**Annexe B.1: Project Administrative arrangements** **for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the [signed Memorandum of Understanding](http://mptf.undp.org/document/download/10425) between each RUNO and the MPTF Office.

**AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

* Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
* Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
* Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
* Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Semi-annual project progress report | 15 June | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it  | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reporting and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **30 April** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| ***Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure*** |

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

|  |  |
| --- | --- |
| **31 July** | Voluntary Q2 expenses (January to June) |
| **31 October** | Voluntary Q3 expenses (January to September) |

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

**Annexe B.2: Project Administrative arrangements** **for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type of report | Due when | Submitted by |
| Bi-annual project progress report | 15 June  | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual project progress report | 15 November | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| End of project report covering entire project duration | Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides) | Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist |
| Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it  | 1 December | PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not. |

Financial reports and timeline

|  |  |
| --- | --- |
| **Timeline** | **Event** |
| **28 February** | Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year) |
| **30 April** | Report **Q1 expenses** (January to March)  |
| **31 July**  | Report **Q2 expenses** (January to June) |
| **31 October** | Report **Q3 expenses** (January to September) |
| ***Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure*** |

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

**Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

**Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism.  Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council.  Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime.  If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the [Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO)](http://mptf.undp.org/overview/office). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

* Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
* Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
* Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
* Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
* Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.[[13]](#footnote-14)
* Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
* Provides a clear explanation of the CSO’s legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

**Annexe C :** **Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Produits** | **Indicateurs** | **Moyens de vérification/ fréquence de collecte** | **Étapes** |
| Résultat 1: **Soutien au mécanisme de gouvernance du portefeuille et visibilité et mobilisation des fonds** |  | Indicateur. A. **Mise en place de mécanisme de gouvernance inclusif et proactif** Donnée de Référence. **1** Cible. **1** | *Enquête de Perception & d’Évaluation finale* |  |
| Indicateur. B. **Mise en place d’un cadre de suivi-évaluation inclusif et davantage dynamique** Donnée de Référence. **1**Cible. **1** | *Enquête de Perception & d’Évaluation finale* |  |
| Indicateur. C.  **Taux de mobilisation grâce aux efforts de sensibilisation-informations**Donnée de Référence. **0**Cible. **20% du Taux d’investissements 2020-2022** | *Enquête de Perception & d’Évaluation finale* |  |
| Produit.1.1. **Le Secrétariat du PBF est opérationnel et les partenaires nationaux, partenaires d’exécution et les bénéficiaires sont mieux familiarisés avec les directives des projets PBF** | Indicateur 1.1.1 : **Secrétariat PBF en place avec une équipe complète de différents experts (Coordination, suivi-évaluation, communication-gestion des connaissances, administration financière)**Niveau de référence : **2 staff internationaux appuyés par le RCO et le PNUD pour coordonner le portefeuille PBF**Cible : **2 postes internationaux et 3 postes nationaux pour soutenir le travail du secrétariat du PBF** | *Rapports de recrutement du personnel* |  |
| Indicateur 1.1.2 : **Nombre de projets PBF soumis au PBSO**Niveau de référence : **6 (projets actifs)** **Cible : + 4** | *Documents de projets**Rapport du projet* |  |
| Produit 1.2 **Appui au mécanisme de gouvernance** | Indicateur 1.2.1. **Nombre des réunions du CoPiL & GTT-PBF**Niveau de référence :**2**Cible :**2** | *Rapport de réunions* |  |
| Indicateur 1.2.2. : **Nombre mécanismes de coordination portefeuille PBF**: Niveau de référence :**4**Cible**:: 4** | *Documents-cadres et TDRs* |  |
| Indicateur 1.2.3.  **Nombre de Retraite Annuelle PBF**Niveau de référence : **1**Cible:**2 (Novembre 2022-Novembre 2023)** | *Rapport* |  |
|  | Indicateur.1.2.4 : **Nombre d’analyse des conflits à jour** Niveau de référence : **2 Analyse des risques et des fragilités**Cible : **3** | *TDRs et Rapport d’analyse prospective de la consolidation de la paix actualisée & TDRs* | *D’ici 2023, le rapport d’analyse prospective de la consolidation de la paix est actualisé dans la perspective du renouvellement de la demande d’éligibilité de la Mauritanie* |
|  | Indicateur.1.2.5. **Nombre de consultations nationales** Donnée de Référence : **0**Cible: **4** | *TDRS Rapport et liste de présences*  |  |
|  | Indicateur.1.2.6. **Nombre de séances de restitution**Donnée de Référence : **0**Cible: **1** | *TDRS Rapport*  |  |
| Produit 1.3. **Suivi-évaluation du portefeuille** | Indicateur 1.3.1.  **Nombre de mécanisme M-&-E existants PBF**Niveau de référence : **2**Cible : **2** | *Plan de S-&-E* |  |
| Indicateur 1.3.2.  **Nombre de types d’assistance aux RUNOs**Niveau de référence : **3**Cible :**3 (Rapports, Ecriture de ProDOC ; Suivi projets)** | *Rapports de séances de travail* |  |
| Indicateur 1.3.3.  **Nombre d’évaluations réalisées**Niveau de référence : **0**Cible :**2(Evaluations projets + évaluation de la période d’éligibilité)** | *Rapports d’évaluation* |  |
| Indicateur**.1.3.4. Nombre de missions de suivi du portefeuille terrain**Donnée de Référence **.4**Cible **4** | *Rapports de missions* |  |
| Indicateur.1.3.5. **Nombre de mécanismes d’échanges**Donnée de Référence**: 1**Cible **1** | *Documents-cadres et TDRs* |  |
| Indicateur.1.3.6**. Nombre de Rapports Annuels Prioritaires (2022 & 2023)**Donnée de Référence**: 2**Cible**: 2** | *Rapports annuels*  |  |
| **Indicateur.1.3.7. Nombre de missions inter-agences et PBSO**Donnée de Référence**: 0**Cible**: 1** | *Rapports de missions* |  |
|  | **Indicateur.1.3.8. Nombre de rencontres sur le suivi du CSPP****Donnée de Référence : 0****Cible: 2 (juin-décembre)** | *Rapport*  |  |
| Produit 1.4. **Le plaidoyer, la communication et la mobilisation des ressources pour assures la visibilité du portefeuille PBF et pérenniser des acquis du** **portefeuilles grâce à des ressources supplémentaires** | Indicateur 1.4.1.  **Nombre de sessions d’échanges avec RUNOs, partenaires sur les procédures du PBF** Niveau de référence : **4 Sessions** Cible :**4** | *Rapports documents cadres et TDRs* |  |
| Indicateur 1.4.2.  **Nombre de plan de Communication**Niveau de référence : **1**Cible : **1** | *Plan de communication* |  |
| Indicateur 1.4.3.  **Nombre de stratégie de mobilisation des ressources**Niveau de référence : **1**Cible : **1** | *Documents cadres et TDRs* |  |
|  | Indicateur.1.4.4. **Nombre de sessions d’échanges avec RUNOs, partenaires sur les réalisations du PBF** Donnée de Référence**: 2 (types : Réseaux sociaux & déjeuner avec PTFs)**Cible**: 2** | *TDRs* |  |
|  | Indicateur.1.4.5. **Nombre de sessions d’échanges Secrétariat-PBSO**Donnée de Référence**: 4 (Trimestriels-Update Réguliers à partager avec RC-PBSO)**Cible**: 4** | *Rapport de réunions* |  |
| Résultat 2: **Soutien au renforcement des capacités sur la consolidation de la paix** |  | Indicateur. A.B. **Proportion de contribution aux connaissances sur la consolidation de la paix**Donnée de Référence. **0** Cible. **50%** | *Enquête de Perception & d’Évaluation finale* |  |
| Produit 2.1. **Mise en place et gestion de la communauté des pratiques** | Indicateur 2.1.1.  **Nombre de cadres de partage de connaissances mis en place**Niveau de référence : **0**Cible : **3** | *Documents cadres et TDRs, rapports de sessions*  |  |
| Indicateur 2.1.2.  **Nombre de participations aux sessions d’échanges transfrontalières**Niveau de référence : **0**Cible : **3** | *Rapport de missions* |  |
| Indicateur 2.1.3.  **Nombre de Bases de données mise à jour** Niveau de référence : **1**Cible : **3** | *Base de données* |  |
| Indicateur.2.1.4. **Nombre de participations aux réunions de la SCRAPP**Donnée de Référence**: 0**Cible**:4 (deux par régions)**  | *Rapports de mission* |  |
|  | Indicateur.2.1.5. **Nombre de séances d’informations et partage de connaissances sur le PBF**Donnée de Référence**: 3**Cible**: 4** | *Rapports et TDRs* |  |
| Produit 2.2 **Renforcement des capacités sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits**  | Indicateur 2.2.1.  **Nombre d’analyse et de sessions de restitution-formation**Niveau de référence :**0**Cible : **1** | *Rapport d’analyse liste de présence* |  |
| Indicateur 2.2.2.  **Nombre de formation** Niveau de référence : **0**Cible: **2** | *Rapport de formation*  |  |
| Indicateur 2.2. 3..  **Nombre de formation** Niveau de référence : **1**Cible : **2** | *Rapport de formation* |  |
| **Indicateur.2.2.4. Nombre de sessions d’échanges** Donnée de Référence**: 2****Cible: 2** | *Rapport et liste de présence* |  |
| Indicateur .2.2.5. **Nombre de réunions organisées**Donnée de Référence**: 1**Cible**: 2** | *Rapport et liste de présence* |  |
| Indicateur.2.2.6. **Nombre de sessions de sensibilisation-information**Donnée de Reference**: 0**Cible**: 2** | *Rapport et liste de présence* |  |

1. La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois. [↑](#footnote-ref-2)
2. Le commencement official du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway. [↑](#footnote-ref-3)
3. Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l’appel à propositions spécial du PBF, l’Initiative de promotion de l’égalité des genres (GPI). [↑](#footnote-ref-4)
4. Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI). [↑](#footnote-ref-5)
5. **Score 3** pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l’égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l’égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d’une certaine manière a l’égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total). [↑](#footnote-ref-6)
6. Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre [↑](#footnote-ref-7)
7. 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats [↑](#footnote-ref-8)
8. (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d’emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l’État ; (4.2) Prolongement de l’autorité de l’État/de l’administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF [↑](#footnote-ref-9)
9. Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet. [↑](#footnote-ref-10)
10. Mohamed Mouemel EL BOUKHARY, *« La sécurisation des frontières, un grand défi pour les pays du Sahel – Le cas de la Mauritanie »,* In Ellinor ZEINO-MAHMALAT & Helmut REIFELD ; *La crise sécuritaire au Sahel : Quelles répercussions sur les pays du Maghreb arabe ?*; Konrad-Adenauer-Stiftung & Le Centre Maghrébin d’Etudes Stratégiques, 2015, pp.87-94 [↑](#footnote-ref-11)
11. Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc. [↑](#footnote-ref-12)
12. La terminologie des jeunes en conflit avec la loi – présente dans le Code pénal et le Code de procédure pénal mauritanien – est utilisé pour qualifier les mineurs (en dessous de 18 ans) ayant commis une infraction pénale et se trouvant à la Brigade des Mineurs, dans les Commissariats, les Tribunaux, les lieus de détention fermé (prisons) ou milieu semi-ouvert (CARSEC). [↑](#footnote-ref-13)
13. Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12. [↑](#footnote-ref-14)